

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
23 janvier 2019

Numéro de la délibération
19-01

Objet de la Délibération
Avenant à la convention
constitutive du groupement
de commandes « 3 SCOT »



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 25/02/2019
Et publication ou notification
Le 06/03/2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE

(2 RUE DU DOCTEUR HENRI MICHEL – 45130 MEUNG SUR LOIRE)

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février à 17h30,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 23 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Bucy-Saint-Liphard, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Annick BUISSON (Gidy), Christophe PERRON (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Dominique PERRON (Gidy), (Tournois), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Serge GOMBAULT, Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péray la Colombe),

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Jean-Paul BEDIU (Tripleville), Anita BENIER (Bacon), Odile BRET (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Danièle CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Brigitte LASNE-DARTIAILH (Baule), Hubert LIGOUY (St Laurent des Bois), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Arnold NEUHAUS (Villomain), Christian ROUBALAY (Prénouvellon), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Pierre TRUBLARD (La Colombe), Bruno VIVIER (Charsonville),

Avait donné pouvoir :

Monsieur Lucien HERVÉ (Coinces) à Monsieur Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard),

Ainsi que Mesdames :

Muriel BATAILLE (Tournois), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Jean Pierre DURAND (Chaingy), Odile PINET (Patay), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Fanny PIDOUX (Conseil Régional du Centre), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), M. PREVOTEAU (Association Beauce Val Service)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande « Élaboration de trois Schémas de Cohérence Territoriale pour les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud » en date du 19 novembre 2013,

Vu les avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 à la convention constitutive du Groupement de commandes,

Entendu l'exposé du Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 le marché portant sur l'élaboration des 3 SCoT conclu avec ANTEA group le 21 mars 2014,
- D'autoriser le Président du PETR Pays Loire Beauce en tant que coordonnateur du groupement, à signer l'avenant avec ANTEA Group pour la prolongation du marché SCoT jusqu'au 31 décembre 2019,
- D'autoriser le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER